

H Performance 20 - Code ISIN FR0013329430

Annexe complémentaire de présentation du support

En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de Natixis Structured Issuance et de Natixis S.A.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

1. PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	H Performance 20
Emetteur	Natixis Structured Issuance
Forme juridique	Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Code ISIN	FR0013329430
Garant de la formule	Natixis S.A.
Montant Nominal de l'émission	30.000.000 EUR
Devise	EUR
Investissement minimal devant être réalisé par l'Investisseur	1.000 EUR
Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)	1.000 EUR
Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)	L'Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5% (code Bloomberg : ISX70D5 Index). Il est composé des 70 plus grandes capitalisations boursières composant l'indice Euro STOXX, indice représentatif des grandes et moyennes capitalisations boursières de la zone euro. Ces 70 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'indice, sans impact lié à la capitalisation boursière. L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an.
Prix d'émission	100% de la valeur nominale au 22/05/2018
Période de souscription	Du 22 mai 2018 au 30 juillet 2018
Date d'émission	22 mai 2018
Date de constatation initiale	31 juillet 2018
Dates de constatation annuelles	31 juillet 2019; 31 juillet 2020; 2 août 2021; 1er août 2022; 31 juillet 2023; 31 juillet 2024; 31 juillet 2025; 31 juillet 2026; 2 août 2027; 31 juillet 2028; 31 juillet 2029
Date de constatation finale	31 juillet 2030
Dates de remboursement anticipé automatique	7 août 2019; 7 août 2020; 9 août 2021; 8 août 2022; 7 août 2023; 7 août 2024; 7 août 2025; 7 août 2026; 9 août 2027; 7 août 2028; 7 août 2029
Date d'échéance	7 août 2030
Lieu de cotation	Bourse de Luxembourg
Droit applicable	Droit français
Durée de l'investissement	12 ans maximum
Documentation Juridique	Le Prospectus de Base et les Conditions définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 18 mai 2018 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Pro-Federal Liquidités (FR0000970816) du contrat ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

Le coupon sera automatiquement transféré sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Pro-Federal Liquidités (FR0000970816) du contrat ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance H Performance 20 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 12 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une date d'échéance fixée au 7 août 2030.

Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

À la date de constatation initiale, le 31 juillet 2018, on observe le niveau de clôture de l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an) et on le retient comme son niveau initial.

Mécanisme de remboursement automatique anticipé annuel

Année 1 : À la première date de constatation annuelle⁽¹⁾, si l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % est en hausse de 5 % ou plus par rapport à son niveau initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

$$\begin{aligned} & \text{Capital investi} + 15 \%^{(2)} \\ & \text{moins les frais liés au cadre d'investissement} \\ & \text{(soit un Taux de Rendement Annuel Brut}^{(2)} \text{ maximum de 14,70 \%)} \end{aligned}$$

En cas d'absence d'activation de ce mécanisme à la première date de constatation annuelle, l'investisseur reçoit un coupon de 5 %⁽²⁾ à l'issue de la première année, quelle que soit l'évolution de l'Indice, et H Performance 20 se poursuivra jusqu'à la deuxième date de constatation annuelle.

Années 2 à 11 : À une date de constatation annuelle⁽¹⁾, dès que l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % est en hausse de 5 % ou plus par rapport à son niveau initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

$$\begin{aligned} & \text{Capital investi} + 10 \%^{(2)} \text{ par année écoulée depuis la date de constatation initiale} \\ & \text{moins les frais liés au cadre d'investissement} \\ & \text{(soit un Taux de Rendement Annuel Brut}^{(2)} \text{ minimum de 7,42 \% et maximum de 11,93 \%)} \end{aligned}$$

En cas d'absence d'activation de ce mécanisme, H Performance 20 se poursuivra jusqu'à l'échéance des 12 ans.

Mécanisme de remboursement à l'échéance (année 12)

À la date de constatation finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % par rapport à son niveau initial.

Le montant de remboursement final de H Performance 20 est retenu suivant 3 scénarios. L'investisseur reçoit, le 7 août 2030 :

- Scénario défavorable

Si le niveau final de l'Indice est en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial :

$$\begin{aligned} & \text{Capital investi} \times \text{valeur finale de l'Indice}^{(3)} \\ \text{PERTE EN CAPITAL} & \text{égale à l'intégralité de la baisse de l'indice (minimum de 30 \%), augmentée des frais liés au cadre d'investissement} \\ & \text{Le produit se comporte comme un placement actions classique} \end{aligned}$$

- Scénario intermédiaire

Si le niveau final de l'Indice est compris entre une baisse de 30 % et une hausse inférieure à 5 % par rapport à son niveau initial :

$$\begin{aligned} & \text{Capital investi} \\ \text{Remboursement du capital à l'échéance}^{(1)} & \text{(soit un Taux de Rendement Annuel Brut de 0 \%}^{(2)} \text{)} \\ & \text{Blocage du capital pendant 12 ans sans rémunération} \end{aligned}$$

- Scénario favorable

Si le niveau final de l'Indice est en hausse de 5 % ou plus par rapport au niveau initial :

$$\begin{aligned} & \text{Capital investi} + 10 \%^{(2)} \text{ par année écoulée depuis la date de constatation initiale}^{(1)}, \text{ soit } 120 \%^{(2)} \\ & \text{(soit un Taux de Rendement Annuel Brut de 7,20 \%}^{(2)} \text{)} \end{aligned}$$

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 1 de cette annexe de souscription.

(2) Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf défaut de l'Emetteur et défaut, faillite et mise en résolution du Garant.

(3) Exprimée en pourcentage de la valeur initiale de l'indice constatée à sa date d'évaluation initiale (le 31 juillet 2018).

Profil de risque et de rendement

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

- **Risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie ou à l'échéance** : En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte, notamment, peut être partielle ou totale.
- **Risque de crédit** : L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant de la formule (qui induit un risque sur le remboursement) et à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule (qui induit un risque de baisse sur la valeur de marché du produit en cours de vie).
- **Risque sur le montant de remboursement** : Ce montant dépend de la performance de l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % (dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an).
- **Risque sur le prix de marché** : La valorisation du produit en cours de vie peut connaître d'importantes fluctuations, en raison de l'évolution, non seulement du niveau de l'Indice, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.

La garantie ou protection éventuelle :

Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Natixis S.A., H Performance 20 présente un risque de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance.

3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS*

La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 1 % TTC du nominal des titres effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de la commission, incluse dans le prix d'achat, pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres. Les détails de cette commission sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.

* hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Notice/Conditions générales)

AVERTISSEMENT

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son investissement avant la Date de Remboursement Final.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je soussigné(e) (Prénom NOM),

adhérent / souscripteur au contrat (Nom du contrat)

numéro (Numéro du contrat),

reconnais avoir :

- reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, des Informations Spécifiques et de la documentation commerciale du support d'investissement H Performance 20 – Code ISIN : FR0013329430, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.
- été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :
 - la nature du support et les risques y afférents,
 - les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,
 - l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.
- pris connaissance que Hedios Patrimoine percevra, en tant que concepteur et distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée de vie des Titres) dont le montant maximum est égal à 1 % TTC du montant des Titres effectivement distribués.

QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

Questions	Vos réponses
La durée maximale de la formule de H Performance 20 est de 12 ans :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
Il existe un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement chaque année, si, aux dates de constatation annuelles, la performance de l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % est en hausse de 5 % ou plus par rapport à son niveau initial :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
H Performance 20 présente un risque de perte en capital en cours de vie (rachat, arbitrage, conversion en rente et décès) et à l'échéance :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
L'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % est calculé en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit H Performance 20) puis en soustrayant 5 % par an, supérieur à la moyenne historique des dividendes de l'Indice. Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
Le montant de remboursement (anticipé ou à l'échéance) communiqué dans les documents ne tient pas compte des frais de gestion afférents au contrat de capitalisation ou d'assurance-vie et des prélèvements fiscaux et sociaux :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
A l'échéance, je ne subis pas de perte si le cours de l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5 % baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial (déterminé le 31 juillet 2018) :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
La faillite ou le défaut de paiement de l'Emetteur et/ou du Garant peut remettre en cause la protection conditionnelle du capital à l'échéance :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
H Performance 20 comporte un risque de perte potentiellement important, comme tout placement en Bourse et aucun discours commercial ne doit me faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé. Tout produit affichant un rendement supérieur au taux du livret A comporte a priori un risque sensible :	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux

Fait à, le / /

**Signature de l'adhérent /du souscripteur,
précédée de la mention « lu et approuvé »**

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 440 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 9).